Délibération n° 2014.04.15.08

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 15 Avril 2014

Date de la convocation 08 Avril 2014	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes – PAULHAN

PRÉSENTS :	***PROCURATIONS :***
ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, Mme REVERTE Françoise, **BRIGNAC :** M.JURQUET Henri, M.SAGNES Bernard, **CABRIERES :** M.GUELTON Jacques, M.MALLET Denis, **CANET :** M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, Mme BENARD Bénédicte, M.SEGURA René, **CEYRAS :** M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe **CLERMONT L'HERAULT :** M.SALVADOR Ruiz, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, M.GARCIA Jean, Mme BELLIOL-PRULHIERE Yolande, M.BARON Bernard, Mme BLANQUET Elisabeth, M.DÔ Laurent, Mme OLLIE Sophie, M.FABREGUETTES Bernard, Mme GREGOIRE Arielle, M.PONCE Yvan, Mme ROBERT Laure, M.CAZORLA Alain, Mme PASSIEUX Marie, **FONTES :** M.BRUN Olivier, Mme PASSET Eliane, **LIAUSSON :** M.SOULAYROL Alain, **LIEURAN CABRIERES :** M.BLANQUER Alain, **MERIFONS** : M.VIALA Daniel, **MOUREZE :** M.NAVAS Gabriel, **NEBIAN :** M.BARDEAU Francis, Mme MALMON Sylvie, **OCTON :** M.COSTE Bernard, **PAULHAN :** M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.ALEIX Bertrand, Mme GAVINET Isabelle, M.GASC Georges, M.DUPONT Laurent, **PERET :** M.BILHAC Christian, M.AZAM Joël, **SAINT FELIX DE LODEZ :** M.RODRIGUEZ Joseph, Mme DELMAS Louisiane, **SALASC :** M.COSTES Jean, **USCLAS D'HERAULT :** M.RIGAUD Christian, **VALMASCLE :** M.VALENTINI Gérald, **VILLENEUVETTE :** M.VIDAL Eric	M.VENTRE Philippe à M.LACROIX Jean-Claude

Objet : Election du 6ème Vice-Président

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que Conformément à l'article L 5211-2 du Code général des collectivités territoriales, les dispositions du chapitre II du titre II du livre 1er de la deuxième partie du Code général des collectivités territoriales relatives aux maires et aux adjoints sont applicables au président et aux membres de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du titre du CGCT relatif aux EPCI.

Il précise que les dispositions des deuxième à quatrième alinéas de l'article L 2122-4 ne sont pas applicables au président et aux membres de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale.

Par transposition des articles L2122-4 à L2122-7 du CGCT applicables à l'élection des maires et des adjoints, les dispositions suivantes s'appliquent à l'élection du président et des vice-présidents.

Le Conseil communautaire élit les vice- présidents parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Gérald VALENTINI et demande aux conseillers qui le souhaitent de faire connaître leur candidature.

Monsieur le Président invite Monsieur VALENTINI à s'exprimer.

Après l'avoir remercié, Monsieur le Président a fait constater que l'urne ne contenait ni bulletin, ni enveloppe, a procédé a sa fermeture et a invité l'assemblée à procéder aux opérations de vote.

Il a appelé les conseillers à se rendre dans l'isoloir trois par trois.

Le vote de chaque conseiller a été constaté par sa signature sur la liste d'émargement en face de son nom.

Le président a déclaré le premier tour de scrutin clos et a procédé au dépouillement du vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- *Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne* : 51
- *Nombre de bulletins nuls (à déduire)* : 21
- *Suffrage exprimés* : 30
- *Majorité absolue* : 16

Ont obtenu :

- Monsieur Gérald VALENTINI : 30 Voix

Monsieur Gérald VALENTINI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé 6ème Vice-président de la Communauté de Communes du Clermontais et il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS ★ HÉRAULT ★

Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20140416-2014-04-15-08-DE
Date de télétransmission : 18/04/2014
Date de réception préfecture : 18/04/2014